

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur José ALMEIDA	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULLIER
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Kildine BATAILLE	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAUPUIS	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Environnement - projet EVERIMPACT - convention de partenariat**

Les villes sont responsables de 71 % des émissions de gaz à effet de serre et ont pour objectif de diminuer leurs émissions dans les années à venir (+10 000 villes de plus d'un million d'habitants se sont engagées à respecter l'accord de Paris). Sur les émissions de GES de la ville, 5 à 10 % sont liées directement à l'activité municipale (bâtiments/véhicules) et 30 à 40 % sont des émissions sur lesquelles les villes ont un pouvoir d'influence (politiques d'incitation, plan urbain de mobilité, etc).

Pour estimer et quantifier leurs émissions de CO₂, les collectivités réalisent un « bilan carbone » qu'elles sont tenues d'effectuer tous les 4 ans mais qui présenterait des écarts importants avec les émissions réelles. Le bilan carbone ne permet pas de suivre dynamiquement l'évolution des émissions et de la concentration de CO₂, et d'en rendre compte afin de prioriser et d'adapter les politiques publiques locales en matière de lutte contre les GES et le réchauffement climatique.

Dans le prolongement du projet RESPONSE, Dijon Métropole a été sollicitée pour être territoire d'expérimentation de la solution EVERIMPACT dans le cadre d'un partenariat de recherche sur 5 ans avec EDF, EIFER et EVERIMPACT afin de déployer une nouvelle solution innovante de lutte contre les émissions de GES.

EVERIMPACT, start up innovante basée à Paris et Copenhague, fondée en 2015, surveille et monétise les émissions de gaz à effet de serre (GES) des villes ou des projets urbains en combinant les données des satellites et des capteurs au sol. Elle dispose d'un outil qui mesure précisément les émissions de CO₂ directes sur un territoire grâce à des données satellites et des capteurs au sol. Les gains carbone annuels réalisés pourront ensuite être revendus sur le marché du carbone aux entreprises dont l'activité est soumise aux quotas carbone.

EDF est le leader de l'énergie décarbonnée en Europe et accompagne aujourd'hui les acteurs des territoires (collectivités, entreprises, particuliers) en proposant des outils pour réduire leurs émissions de CO₂ : monitoring des consommations énergétiques, diagnostic des systèmes énergétiques (économique et environnemental), design et déploiement de solutions bas carbone et économiques dans un contexte de rénovation ou de nouveaux développements.

L'Institut EIFER (European Institute for Energy Research) est un laboratoire commun entre EDF et l'Université de Karlsruhe en Allemagne Il regroupe une centaine de chercheurs, dont une dizaine de collaborateurs d'EDF. Les activités de l'institut portent sur l'influence du développement urbain sur l'énergie, la planification énergétique territoriale mettant en œuvre des outils géographiques, l'énergie répartie (dont les piles à combustible) ainsi que les énergies renouvelables (essentiellement biomasse, biogaz et géothermie) ou encore la politique énergétique des villes.

Le partenariat quadripartite se fixe 4 objectifs :

- connaître à maille fine les émissions des GES à périmètre donné (inférieure à 50x50m) :

. en reconstituant les émissions du territoire (scope 1) grâce à des micro-capteurs mesurant le carbone au sol toutes les 15 minutes et des données mensuelles satellitaires Le périmètre restant à préciser mais la proposition consisterait à expérimenter la solution dans le cadre du projet RESPONSE puis de l'élargir ensuite en fonction des résultats et des projets développés par Dijon Métropole. Les 6 micros capteurs seront acquis et déployés par Dijon Métropole. Pour financer cette acquisition, leur déploiement et rémunérer le travail réalisé par EverImpact, EverImpact et Dijon Métropole ont répondu à l'appel à projets UFO, pour être territoire d'expérimentation. Dijon Métropole contractualisera avec EverImpact sur une base annuelle pour le service de flux de données provenant du traitement EverImpact,

. en apportant une expertise pour la validation des résultats, le complément de données concernant les émissions carbone indirectes (scope 2) et la construction d'un plan d'action (réalisation par EDF et EIFER),

. en estimant à partir des consommations énergétiques (électricité, gaz, chaleur, froid) du territoire, les émissions de CO2 à une maille géographique moyenne (< IRIS si possible) et à une fréquence journalière,

. en mesurant et estimant l'impact de la végétation et de l'agriculture sur la séquestration carbone,

. en réalisant une synthèse des émissions selon leurs sources à partir des données qui incluent également le résidentiel, le tertiaire, la mobilité et l'industrie.

- tendre vers un territoire bas carbone :

en accompagnant Dijon Métropole dans l'élaboration d'un plan stratégique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- rentrer sur le marché du carbone pour vendre des crédits carbone :

l'objectif est donc ici, grâce à cet outil, de permettre à Dijon Métropole de rentrer sur le marché du carbone pour vendre des crédits carbonés et ainsi financer ses actions vertueuses.

Dans l'hypothèse où Dijon Métropole réduirait ses émissions de carbone, ils pourraient être vendus sur le marché volontaire du carbone ; dans le cas contraire, aucune pénalité ne serait donnée à la collectivité.

- innover :

EverImpact propose que les actions de la collectivité puissent être certifiées MRV (mesurable, reportable, vérifiable) – certification de l'ONU, grâce aux mesures réalisées et à l'intervention d'un institut. A ce jour, aucune ville française et presque aucune ville au monde n'est parvenue à faire certifier MRV des actions afin d'intégrer le marché volontaire du carbone.

Une convention entre EverImpact, EDF, Eifer et Dijon Métropole, est nécessaire permettant de préciser les savoirs antérieurs apportés par les partenaires, et de régler les questions de communication, de confidentialité et de propriété intellectuelle, durant le projet et après le projet, pour les résultats obtenus.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	